



**COMMUNE DE
MURATO**

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Délibération
N°04/2022**

Date de la convocation : 17/01/2022
Date d'affichage : 17/01/2022
Date de publication :

Nb de Conseillers afférents au CM : **15**
Nb de Conseillers en exercice : **15**
Nb de Conseillers présents : **8**
Nb de Conseillers représentés : **3**
Quorum : **5**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURATO**

SEANCE DU 21 JANVIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt et Un Janvier à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANILY Yves, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS : Mme FLORI Céline, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Lucas.

REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude, M. COPPI Jacques représenté par M. ANTONI Francis, M. LECCIA Lucien représenté par M. FLORI Claude,

Le quorum étant atteint, Monsieur LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20220121-04_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2022

Publication : 27/01/2022

Création d'une voie de désenclavement au lieu-dit Piccichetu - Modification du plan de financement

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 02 Avril 2021, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement suivant concernant la création d'une voie de désenclavement au lieu-dit Piccichetu :

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse (Fonds de Solidarité Territoriale)	70%	308 000 €
Part communale (HT)	30%	132 000 €
TOTAL HT		440 000 €
Part communale (TVA)		42 177 €
TOTAL TTC		482 177 €

Par arrêté du 06/12/2021, la Collectivité de Corse a octroyé une subvention d'un montant de 308 000€ représentant 70% de la dépense subventionnable HT. Il est proposé de solliciter une aide complémentaire auprès de l'Etat et de modifier le plan de financement comme suit :

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse (Fonds de Solidarité Territoriale)	70%	308 000 €
Etat	20%	88 000 €
Part communale (HT)	10%	44 000 €
TOTAL HT		440 000 €
Part communale (TVA)		42 177 €
TOTAL TTC		482 177 €

Conformément aux dispositions de l'article L.111-10 Code Général des Collectivités Territoriales au vu du caractère d'intérêt général d'une telle opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE

Pour : 11	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- ☒ **D'APPROUVER** la modification du plan de financement ci-dessus exposé concernant la création d'une voie de désenclavement au lieu-dit Piccichetu.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

Le Maire
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

